



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, adoptait le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT 1287-1 amendant le règlement 1287 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 220 000\$ »**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1287-1 le 22 février 2021.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 24 février 2021.**

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal